

Journal de 8 heures
Au Rwanda Hutu et Tutsi continuent de
s'entretuer : hommes, femmes, enfants,
vieillards, malades, voilà les victimes désignées
des tueurs des deux camps

Bruno Roger-Petit

France 2, 25 avril 1994

À Butare la garde présidentielle hutu a systématiquement massacré les 170 blessés de l'hôpital.

[Bruno Roger-Petit :] Tandis qu'au Burundi une tentative de coup d'État aurait échoué ce matin, au pays voisin, au Rwanda, Hutu et Tutsi continuent de s'entretuer : hommes, femmes, enfants, vieillards, malades, voilà les victimes désignées des tueurs des deux camps. France Harvois.

[France Harvois :] Les machettes des Hutu n'épargnent pas les enfants ou alors par hasard [on voit un enfant recouvert d'un pagne gesticuler au milieu d'un charnier ; une incrustation "Nyanza, hier [24 avril]" s'affiche à l'écran] : dans ce charnier, une petite fille de 6 ans bouge encore. Elle est blessée au cou et au bras [on la voit en train de se faire soigner par des soldats du FPR]. Elle est Tutsi comme tout ce village des collines de Ribero [Rebero] et de Nyanza près de Kigali.

Les militaires du gouvernement ont rassemblé les habitants, plusieurs centaines, puis ils ont lancé leurs grenades [gros plan sur une centaine de personnes massacrées au milieu d'un chemin en latérite].

Hier [24 avril] aussi, à Butare, la seconde ville du Rwanda au sud, la garde présidentielle hutu a systématiquement massacré les 170 blessés de l'hôpital avant de s'attaquer au personnel local de Médecins sans frontières [gros plan sur des gens massacrés devant leurs maisons].

Kigali la capitale est toujours la proie des combats de rue : quiconque y est tutsi risque la mort [on voit un homme marchant avec des béquilles passer devant une famille massacrée].

Au Zaïre voisin le Président zaïrois Mobutu essaie de concilier forces gouvernementales et Front patriotique du Rwanda, le front des rebelles tutsi [on voit Mobutu en train de donner un discours à une tribune]. Mais le FPR n'est pas venu cette nuit signer le cessez-le-feu conclu samedi [23 avril], officiellement pour des raisons de transport. Et sans sa signature, l'accord ne peut entrer en vigueur [diffusion d'images d'archives montrant des soldats du FPR].